

# COMPTE RENDU

## Conseil municipal du 10 juin 2022

### ❖ Séance du 10/06/2022

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 03/06/2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Bernard MAREY, Roger JULIAN, René NOAILLY, Stéphanie DORVIDAL, Alain LACHAT, Pascal FOREST

❖ Etait représenté : Nicole BOYER et Jérôme BONNARD

❖ Etait absent : Christian BAUGROS

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le compte rendu du Conseil Municipal du 06/05/2022 est approuvé à l'unanimité

●○○○○○☐●○○○○

### ❖ Points à l'ordre du jour

#### ➤ Délibération portant sur la subvention pour les transports scolaires

Stéphanie Dorvidal ne participe pas au débat et au vote étant bénéficiaire de la subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la prise en charge du coût du transport scolaire pour les enfants scolarisés à St Bonnet le Château ou à Estivareilles à savoir le remboursement de la carte de transport scolaire soit un montant de 110 €. Le remboursement est également proposé :

- Aux enfants des écoles maternelles et primaires destinataires d'une carte de transports scolaires avec un remboursement du prix de la carte
- Aux familles qui utilisent leur véhicule personnel pour emmener les enfants dans une école non desservie par un ramassage communal : pour chaque famille, quel que soit le nombre d'enfants, l'aide accordée sera similaire au coût d'une carte soit 110 €

Un dossier d'information est à retirer à la mairie.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur la convention AGEDI concernant le RGPD

Afin d'être en conformité avec le RGPD il faut désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). AGEDI, le syndicat qui nous fournit les logiciels métiers mutualise un DPO pour de nombreuses collectivités. Une convention de mise à disposition de moyens humains et matériels, au profit de la collectivité pour la maîtrise des risques liés au traitement des données, est proposée par AGEDI. Monsieur le maire propose d'adhérer à cette convention, d'une durée illimitée dont le coût annuel de l'adhésion est de 50 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

#### ➤ Délibération portant sur la publicité des actes

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 la publication des actes de manière dématérialisée sur le site internet de la commune devient la règle sauf si le conseil délibère pour appliquer une dérogation concernant les

communes de moins de 3 500 habitants. En effet, afin de permettre une continuité il est préférable de conserver l'affichage. De plus, matériellement nous ne sommes pas en capacité d'appliquer la réforme au 1<sup>er</sup> juillet.

Monsieur le Maire propose de voter pour la dérogation et de conserver le même mode d'affichage qu'auparavant soit affichage et mise à disposition papier en fonction des actes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les demandes de subvention**

Une demande de subvention est demandée par les porteurs d'un projet de maison partagée pour des seniors à Apinac afin de couvrir les premières dépenses (honoraires architecte)

Pour : 0

Contre : 10

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le déclassement d'une bande de terrain communal au Cros**

Les 2 Bandes de terrain ci-dessous font partie du domaine public mais sont non utilisées pour un service public et non référencées comme une voie.

- Bande de terrain A délimitée au nord par parcelle B2653, à l'est par la parcelle B 2654 qui est communale, à l'ouest de l'angle de la maison située sur la parcelle B2653 à l'angle de la parcelle B2655 et au sud par la parcelle B 2655 : environ 50m<sup>2</sup> pour permettre un pas de porte.
- Bande de terrain B délimitée au nord par la parcelle B 2655, à l'est par la parcelle B972, à l'ouest de l'angle de la parcelle B 2655 à l'angle de la parcelle B2651, au sud par la parcelle B 2651 : environ 32m<sup>2</sup>.

2 riverains souhaiteraient acquérir les bandes A et B

Monsieur le maire propose de déclasser les 2 bandes de terrain précédemment citées selon l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant la vente de parcelles communales au Cros**

M. R... acquéreur d'une maison au Cros souhaite acquérir 2 parcelles communales afin de relier les terrains qu'il achète

- la bande de domaine public devant son pas de porte, précédemment déclassée du domaine public, temporairement nommée "A"
- la parcelle B2654
- Un morceau de la parcelle B2655 dans le prolongement du découpage de la bande de terrain communal "A"

M.C.... qui habite en face souhaiterait aussi acquérir

- la bande de domaine public précédemment déclassée entre son terrain et la parcelle communale, temporairement nommée "B"
- un morceau de la parcelle B2655 afin d'élargir l'accès à son terrain sur la parcelle B 2651 et B 972.

Il est ainsi proposé de céder à M. R... la parcelle B2654 en totalité (42m<sup>2</sup>), un morceau de la parcelle B 2655 (environ 50m<sup>2</sup>) et la bande de domaine public devant son pas de porte précédemment déclassée nommée temporairement "A" (environ 50m<sup>2</sup>)

Il est proposé de céder à M. C... une bande de la parcelle B2655 (environ 56m<sup>2</sup>), et la bande de domaine public entre son terrain et la parcelle B 2655 précédemment déclassée et temporairement nommée "B" (environ 32m<sup>2</sup>)

Concernant le tarif il est proposé d'établir un prix de 10€ du m<sup>2</sup> (le prix total sera défini pour chacun des demandeurs suite au métrage précis du géomètre) plus la prise en charge par Messieurs R... et C... à part égale des frais de géomètres liés au bornage des différentes parcelles

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer tous documents liés à ces ventes citées.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur une convention pour l'église de Merle**

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la paroisse afin que puisse être organisée une exposition du 23 au 30 juillet prochain.

Cette convention définit les conditions de l'occupation.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur des décisions modificatives au budget communal**

Suite à l'attribution de subventions par le département :

- Travaux en régie 2021 (grillage rue des jardins...) 1874€ sur 3 124€
- Aire de jeux camping, sentiers et porte des puits : 7 000€ sur 15 930€
- Barrières plan d'eau : 5 241€ sur 8 735€

Monsieur le maire propose de rajouter ces subventions en recettes d'investissement et en contrepartie d'ajouter la même somme en dépenses d'investissement en prévision de la réfection de la cour de la salle Jean Marey :

Il faut également équilibrer les opérations d'ordre

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les tarifs des produits vendus au camping**

Afin de pouvoir vendre des boissons ou autres produits au camping, Il est proposé d'en définir le prix de vente à l'unité. Plusieurs tarifs sont proposés. L'arrêté de régie sera également mis à jour.

Boissons : eau 1€, jus de fruit soda 1.5€

Chips : petits paquets 1€, gros paquets 1.5€

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○?●○○○○○

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 22h30

